



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté

Égalité

Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Direction régionale des Finances publiques de la Réunion

7 avenue André Malraux

CS 21015

97744 ST DENIS CEDEX 9



FINANCES PUBLIQUES

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
en vue d'autoriser la vente de biens meubles saisis**

**L'administrateur général des finances publiques,
directeur régional des finances publiques de La Réunion ,**

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article R* 260 A-1 ;

Vu la décision du Directeur général des finances publiques du 7 novembre 2011 ;

Vu le décret en date du 15 décembre 2020 portant nomination de **M. Joaquin CESTER**, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur régional des finances publiques de La Réunion ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 24 décembre 2020, fixant au 15 janvier 2021 la date d'installation de **M. Joaquin CESTER** dans les fonctions de directeur régional des finances publiques de la Réunion ;

Arrête :

Art. 1^{er} . – Délégation de signature est accordée à :

- **M. Thierry GELIFIER**, administrateur des finances publiques adjoint ;
- **M. Xavier BIGNON**, administrateur des finances publiques adjoint

en vue d'autoriser la vente des biens meubles saisis.

Art. 2 . – Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs du département de la Réunion.

Saint-Denis, le 15 janvier 2021

Joaquin CESTER